



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 112654

Texte de la question

M. François Deluga attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'aspiration des masseurs-kinésithérapeutes à une meilleure reconnaissance professionnelle et à une amélioration de leur formation. L'intérêt renforcé pour cette profession passerait à la fois par des revalorisations tarifaires et des grilles indiciaires pour les salariés et la reconnaissance de l'autonomie des kinésithérapeutes en autorisant notamment les consultations en première instance. La réforme de leur formation est également très attendue. Les kinésithérapeutes en activité et les étudiants de cette discipline considèrent que la réforme engagée en 2007 ne valorise pas suffisamment les compétences de leur profession et demandent ainsi l'intégration de leur cursus dans le système LMD à un niveau master sur la base de 4 années d'études. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part des mesures qu'il envisage de prendre pour répondre à ces attentes.

Données clés

Auteur : [M. François Deluga](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112654

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6832

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)